

Communiqué de presse

2 novembre 2023

Le service public de l'autonomie de la Sécurité sociale en ordre de marche à La Réunion

Pour mieux accompagner les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants résidant à La Réunion, les acteurs locaux de la branche Autonomie de la Sécurité sociale se réuniront, le 3 novembre 2023. Un moment fort d'échanges et de renforcement des liens entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et ses partenaires territoriaux : l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion, le Conseil départemental et la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH).

Des rencontres pour renforcer la qualité et l'efficacité du Service public de l'autonomie dans les territoires

Le besoin de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est exponentiel. La branche Autonomie de la Sécurité sociale entend apporter des réponses adaptées à chaque personne, quels que soient sa situation et son lieu de résidence.

La force de la branche Autonomie de la Sécurité sociale repose sur la dynamique coopérative entre la CNSA et les acteurs territoriaux chargés des politiques d'autonomie (conseils départementaux, ARS, MDPH/MDA).

Pour structurer cette dynamique, le cadre de coopération entre les acteurs de la branche Autonomie prévoit la tenue annuelle d'un temps de travail privilégié dans chaque région : les rencontres territoriales de l'autonomie. Ces moments d'échanges doivent permettre un resserrement des liens et conduire à une meilleure coordination locale, notamment :

- Créer une culture commune facilitant l'interconnaissance des acteurs, développer le sentiment d'appartenance au Service public de l'autonomie de la Sécurité sociale
- Harmoniser les pratiques professionnelles et la diffusion des bonnes pratiques

La rencontre territoriale de l'autonomie de La Réunion

Elle se tiendra en présence de :

- Cyrille Melchior, président du Conseil départemental de La Réunion
- Gérard Cotellon, directeur général de l'ARS La Réunion
- Virginie Magnant, directrice de la CNSA

- Thérèse Ferde, vice-présidente du Conseil départemental de La Réunion en charge des personnes âgées
- Sabrina Tionohoue, conseillère départementale du Conseil départemental de La Réunion en charge des politiques inclusives des personnes en situation de handicap et de la vie éducative

Programme de travail de la journée

Rencontres avec les acteurs organisées dans le cadre de la visite de la CNSA à La Réunion :

- Présentation d'un ESAT éphémère (établissement et service d'aide par le travail)
- Présentation d'un service expérimental de répit des aidants
- Échange avec la FEHAP (fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires)
- Échange avec la MDPH de La Réunion
- Présentation de projets habitats intermédiaires
- Échange avec la préfecture de La Réunion et la Caisse générale de Sécurité sociale

Pour toute demande d'interview et d'informations complémentaires, merci de contacter

maxime.lemen@cnsa.fr.

À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr et www.monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2023, la CNSA consacre plus de 38 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie.

À propos de l'Agence Régionale de Santé La Réunion

L'ARS La Réunion, ce sont près de 280 personnels : médecins, pharmaciens, ingénieurs, cartographes, juristes, techniciens sanitaires, infirmiers... qui pilotent en région les politiques de santé définies par les ministères chargés de la santé et du médico-social. L'ARS La Réunion a pour missions la protection de la santé de la population réunionnaise et l'amélioration du système de soins et de prises en charge. Elle agit sur un large champ :

- La prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaire, en lien avec l'environnement et les milieux de vie,
- L'organisation de l'offre de soins et l'accompagnement médico-social,
- L'observation, l'étude de l'état de santé de la population et la définition de la stratégie de santé en concertation avec les usagers du système de santé et les partenaires de l'Agence,
- L'anticipation des risques pour la santé et la gestion des événements exceptionnels impactant la santé de la population.

Elle organise la santé pour que chacun ait accès à des soins de qualité. Pour cela, l'ARS La Réunion finance les hôpitaux, elle accompagne les structures qui prennent en charge les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, elle met en place une médecine de garde et soutient l'installation des médecins dans les territoires fragiles, et elle encourage les projets innovants. L'ARS accompagne les citoyens tout au long de leur parcours de vie, de soins, de santé. Pour tout cela, l'Agence agit sur le terrain en partenariat

avec de nombreux partenaires et acteurs de la santé de la région (Assurance maladie, Préfecture, Région, Département, élus, représentants d'usagers, professionnels de santé et leurs représentants, associations, etc.)

↳ À propos du Conseil départemental de La Réunion

Chef de file de l'action sociale, le Département de La Réunion assure l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur le territoire à travers des dispositifs légaux et volontaristes portés par la Collectivité : le versement des prestations d'aides sociales en particulier l'Allocation personnalisée d'autonomie et la Prestation compensatoire du handicap ; une stratégie départementale de l'évolution de l'offre en établissement en faveur des publics vulnérable, une volonté de renforcer la diversification de l'offre à destination des personnes âgées ; une offre en accueil familial et en Maisons d'accueillants familiaux, une offre de service et d'accompagnement à domicile, un soutien aux aidants à travers notamment le GIP Service de l'aide à la personne. Dans un contexte d'accélération du vieillissement de la population réunionnaise et d'augmentation des situations de dépendance, l'engagement du Département de La Réunion est fondamental pour préserver les solidarités et le bien vivre ensemble. À cet égard, la Collectivité consacre en 2023 une enveloppe budgétaire de 250 millions d'euros pour les dispositifs d'aides sociales.

Contact presse

Maxime Le Men – CNSA

Tél. : 07 86 32 43 68

maxime.lemen@cnsa.fr